



## **PROCEDURE ADAPTEE**

(Articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique)

### **COLLECTIVITE :**

VILLE DE BIARRITZ

Direction des Marchés Publics

Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

☎ : 05.59.41.39.69 – E-mail : [marche@biarritz.fr](mailto:marche@biarritz.fr)

### **OBJET DE L'ACCORD-CADRE :**

Prestations de service de distribution, à travers la Ville de Biarritz, du magazine municipal « Biarritz Magazine ».

Le marché sera conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes avec un maximum annuel fixé à 30 000€ T.T.C.

Le marché sera conclu pour une durée initiale courant de sa notification au 31 décembre 2022 et pourra être reconduit deux fois pour des durées de 12 mois (années 2023 et 2024), sous réserve d'une décision expresse en ce sens.

### **OBTENTION DES DOSSIERS :**

Le dossier doit être téléchargé à l'adresse suivante : [www.demat-ampa.fr](http://www.demat-ampa.fr)

### **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :**

Pour toute question ou demande dans le cadre de la consultation, veuillez utiliser le profil acheteur de la Ville de Biarritz : [www.demat-ampa.fr](http://www.demat-ampa.fr)

Une réponse vous sera apportée sur celui-ci.

### **CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :**

La date limite de remise des offres est fixée au **2 février 2022 à 12h00**, par voie électronique à l'adresse suivante : [www.demat-ampa.fr](http://www.demat-ampa.fr)

Le dépôt des offres doit être effectué uniquement par voie électronique via le profil acheteur (pas d'envoi par courrier ou courrier électronique).